

ARRÊTÉ N° AC_2025_DR_329

Portant réglementation de la circulation sur :

- la D956 "giratoire dit de Brassioux"

- la D956 du PR 49+250 au PR 51+893,

- la VC avenue de Blois (sortie du giratoire),

du lundi 07 avril 2025 au vendredi 18 avril 2025, à l'occasion de travaux de réfection de chaussée et de giratoire, sur le territoire de la commune de DÉOLS.

Le Préfet de l'Indre,

Le Président du Conseil départemental de l'Indre,

Le maire de DÉOLS,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2024-07-05-00001 du 05 juillet 2024 portant réglementation de la circulation routière en période de trafic intense pour l'année 2024 dans l'Indre,

Vu la délibération CP_20180209_022 du 9 février 2018 adoptant le règlement de voirie départementale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Indre n° 2025-D-0047 du 15 janvier 2025 portant délégation de signature à Monsieur Christophe COURTEMANCHE, Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation et aux Agents en fonction dans les services relevant de son autorité,

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2024-10-10-00005 du 10 octobre 2024 portant délégation de signature à M.Rik VANDERERVEN Directeur départemental des territoires de l'Indre,

Vu l'avis permanent du Préfet de l'Indre en date du 31 mars 2022,

Vu l'arrêté du 20 novembre 2023 du Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires nommant M. Philippe FAUCHET, en qualité de Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest, à compter du 1er décembre 2023,

Vu l'arrêté de M. LANXADE Thibault, Préfet de l'Indre, en date du 14 décembre 2023, portant délégation de signature à M. Philippe FAUCHET en matière de gestion et conservation du domaine routier national et exploitation des routes nationales,

Vu l'arrêté n° 2023-04-36 en date du 14 décembre 2023 du Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest donnant subdélégation de signature aux agents placés sous son autorité,

#avis-district-nord.service-autoroutier.dirco@developpement-durable.gouv.fr # Remplissage automatique des avis
! A ne pas modifier !

#avis-ddt-arretecircul@indre.gouv.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-dgartpe-utleblanc@indre.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-cgd.issoudun@gendarmerie.interieur.gouv.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-cgd.le-blanc@gendarmerie.interieur.gouv.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-ddpn36-secdir@interieur.gouv.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-stasud-est@departement-touraine.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-contact@saint-maur36.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-secretariat-assemblees@chateauroux-metropole.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-vineuil.36110@wanadoo.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-mairie.villegongis@orange.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-accueil@levroux.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-biblio.brion@orange.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-mairie-de-coings@orange.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-mairie@ville-lepoinconnet.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-accueil@mairiedeniherne.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-accueil@villedieu-sur-indre.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-mairie-neuillaylesbois@wanadoo.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-vendoeuvresmairie@wanadoo.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-mairie@mezieres-en-brenne.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-mairie.ste.gemme@wanadoo.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-mairie.buzancais@buzancais.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-mairie.st.lactencin@wanadoo.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-mairie.saintgenou@orange.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-mairie.palluau-indre@orange.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-mairie.clion-indre@wanadoo.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-mairie@chatillon-sur-indre.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-commune.villedomain.com@orange.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-mairie.ecueille@orange.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-mairie.jeu-maloches@wanadoo.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-mairie.gehee@wanadoo.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

#avis-mairie@moulins-sur-cephons.fr# Remplissage automatique des avis ! **A ne pas modifier !**

Vu la demande présentée le 25/02/2025 par Monsieur Christophe PAPUCHON - SOCIETE D'EXPLOITATION DE TRAVAUX ET D'ENROBAGE DU CENTRE demeurant RUE LA FAYETTE, 36130 DIORS,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation sur :

- la D956 "giratoire dit de Brassioux"
 - la D956 du PR 49+250 au PR 51+893,
 - la VC avenue de Blois (sortie du giratoire),
- du lundi 07 avril 2025 au vendredi 18 avril 2025, à l'occasion de travaux de réfection de chaussée et de giratoire,

Sur proposition de M. le Chef de Unité Territoriale de VATAN,

ARRÊTENT

Article 1 :

Du lundi 07 avril 2025 au vendredi 18 avril 2025, sur :

- la D956 "giratoire dit de Brassioux"
 - la D956 du PR 49+250 au PR 51+893,
 - la VC avenue de Blois (sortie du giratoire),
- hors agglomération, sur le territoire de la commune de **DÉOLS**, à l'occasion de travaux de réfection de chaussée et de giratoire, réalisés par la SOCIETE D'EXPLOITATION DE TRAVAUX ET D'ENROBAGE DU CENTRE et/ou ses sous-traitants, la circulation sera réglementée comme suit :

- par un **alternat par feux tricolores KR11** ou par un **alternat manuel par piquets K10** sur la D956 du PR 49+318 au PR 51+893,

Tous les usagers qui circulent sur une voie débouchant sur la RD concernée par les travaux ci-dessus pourront momentanément être stoppés le temps d'une intervention ponctuelle sur cette RD.

Au droit du chantier, il sera interdit de dépasser, de stationner et la vitesse sera limitée à 50 km/h.

La durée d'intervention est estimée à 4 jours sur la période.

- par **une interdiction de circuler** à tous les véhicules sur :

- la D956 "giratoire dit de Brassioux",
- la D956 du PR 49+250 au PR 51+893,
- la VC avenue de Blois (sortie du giratoire),

La durée d'intervention est estimée à 4 jours de 20h00 à 6h00 sur la période.

Article 2 :

Pendant la durée de l'interdiction, la circulation sera déviée suivant les annexes localisation.

Article 3 :

La signalisation de chantier nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par la **SOCIETE D'EXPLOITATION DE TRAVAUX ET D'ENROBAGE DU CENTRE** et/ou ses sous-traitants, chargés des travaux.

En cas de 2ème alternat sur le même axe à moins de 3 km (mis en place par la même entreprise ou par une autre), les 2 alternats seront manuels.

La durée de l'allumage du feu rouge ne devra pas excéder 150 secondes.

La signalisation de déviation sera mise en place, entretenue et déposée par **les Services du Département - Base Routière de LEVROUX**.

L'alternat, les déviations et la signalisation correspondante ne gêneront pas la circulation des transports exceptionnels. Tout déplacement de la signalisation pour permettre le passage d'un transport exceptionnel sera à la charge de l'entreprise.

Article 4 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :

- chaque extrémité des sections réglementées
- l'Hôtel du Département, au lieu habituel
- la mairie de chaque commune concernée

Article 6 :

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :
M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation du Département de l'Indre,

Secrétariat des assemblées,

Monsieur Christophe PAPUCHON - SOCIETE D'EXPLOITATION DE TRAVAUX ET D'ENROBAGE DU CENTRE,

M. le directeur de la Police,

M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre (Issoudun),

M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre (Le Blanc),

Aux maires des communes de DÉOLS, VINEUIL, VILLEGONGIS, LEVROUX, BRION, COINGS, SAINT-MAUR, CHÂTEAUROUX, LE POINÇONNET, NIHERNE, VILLEDIEU-SUR-INDRE, NEUILLAY-LES-BOIS, VENDŒUVRES, MÉZIÈRES-EN-BRENNE, SAINTE-GEMME, BUZANÇAIS, SAINT-LACTENCIN, SAINT-GENOU, PALLUAU-SUR-INDRE, CLION-SUR-INDRE, CHÂTILLON-SUR-INDRE, VILLEDOMAIN, ÉCUEILLÉ, JEU-MALOCHE, GÉHÉE et MOULINS-SUR-CÉPHONS,

La Préfecture de l'Indre,
Le Département de l'Indre-et-Loire,
Unité Territoriale de LE BLANC,
Unité Territoriale de VATAN,
La DIRCO,
La DDT/SPREN - Cité administrative - 36000 CHÂTEAUROUX,
Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME,
Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX,
Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports,
Kéolis - 22 boulevard d'Anvaux - 36000 CHÂTEAUROUX,
Châteauroux Métropole - Hôtel de Ville - CS 80509-36012 CHÂTEAUROUX cedex,

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation,
Le Directeur de cabinet,

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Pour le Directeur Général Adjoint des Routes,
des Territoires, du Patrimoine et de l'Education,
Le Directeur des Routes,

Renaud LASSINCE

Yann MICHON

Le maire de DÉOLS
Nom, Prénom, Qualité

Renseignements

Unité Territoriale de VATAN
11 avenue de la Sentinelle, 36150 VATAN - Tél. 02.54.03.47.00
DGARTPE-UTVATAN@indre.fr

Délai et voies de recours

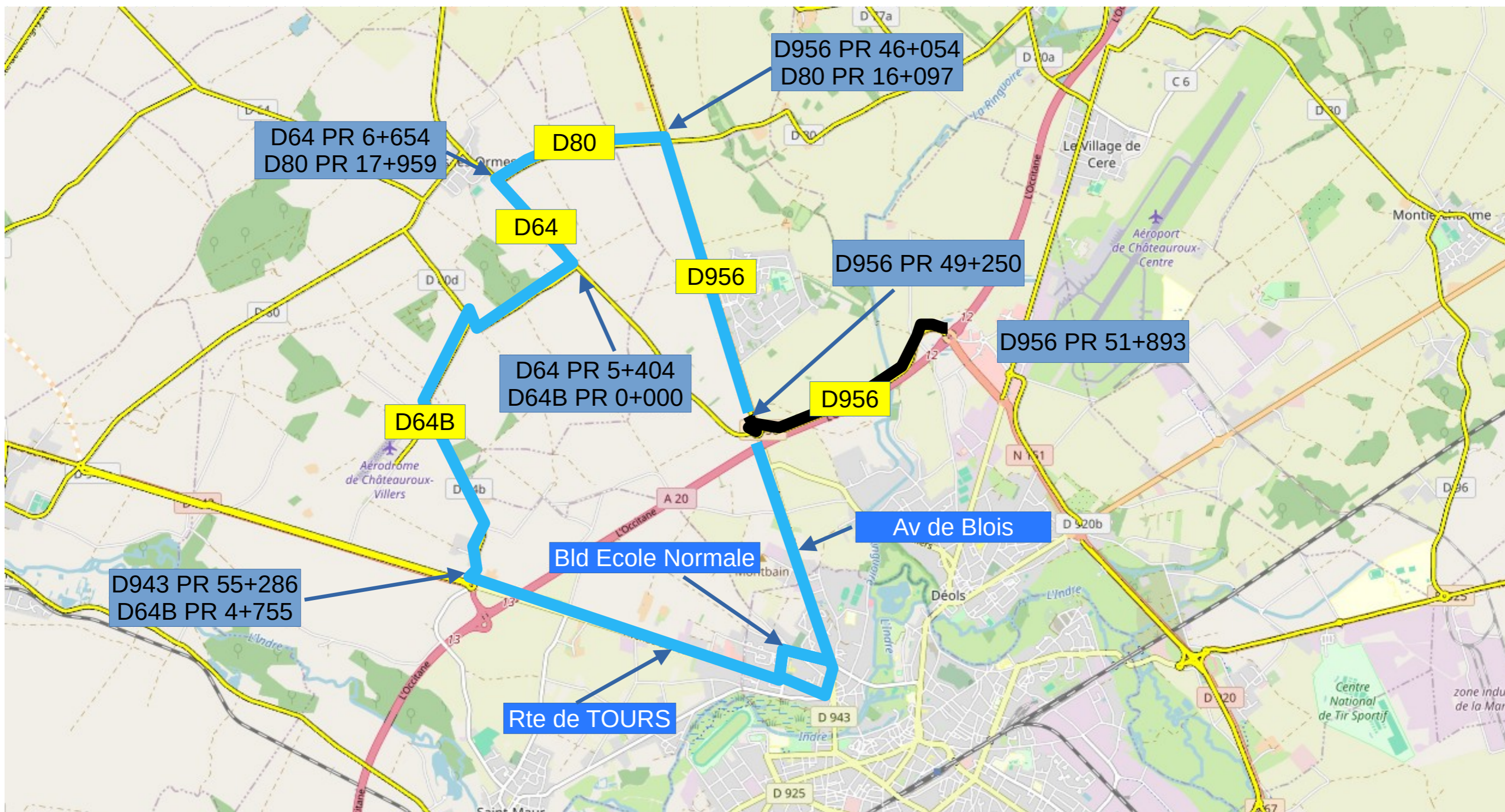
La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges.

Département de l'Indre

Hôtel du Département
Place de la victoire et des Alliés – CS 20639 – 36020 Châteauroux cedex
Tél : 02 54 27 34 36 – Fax : 02 54 27 60 69 – Email : contact@indre.fr – Site Internet : www.indre.fr

ANNEXE - LOCALISATION

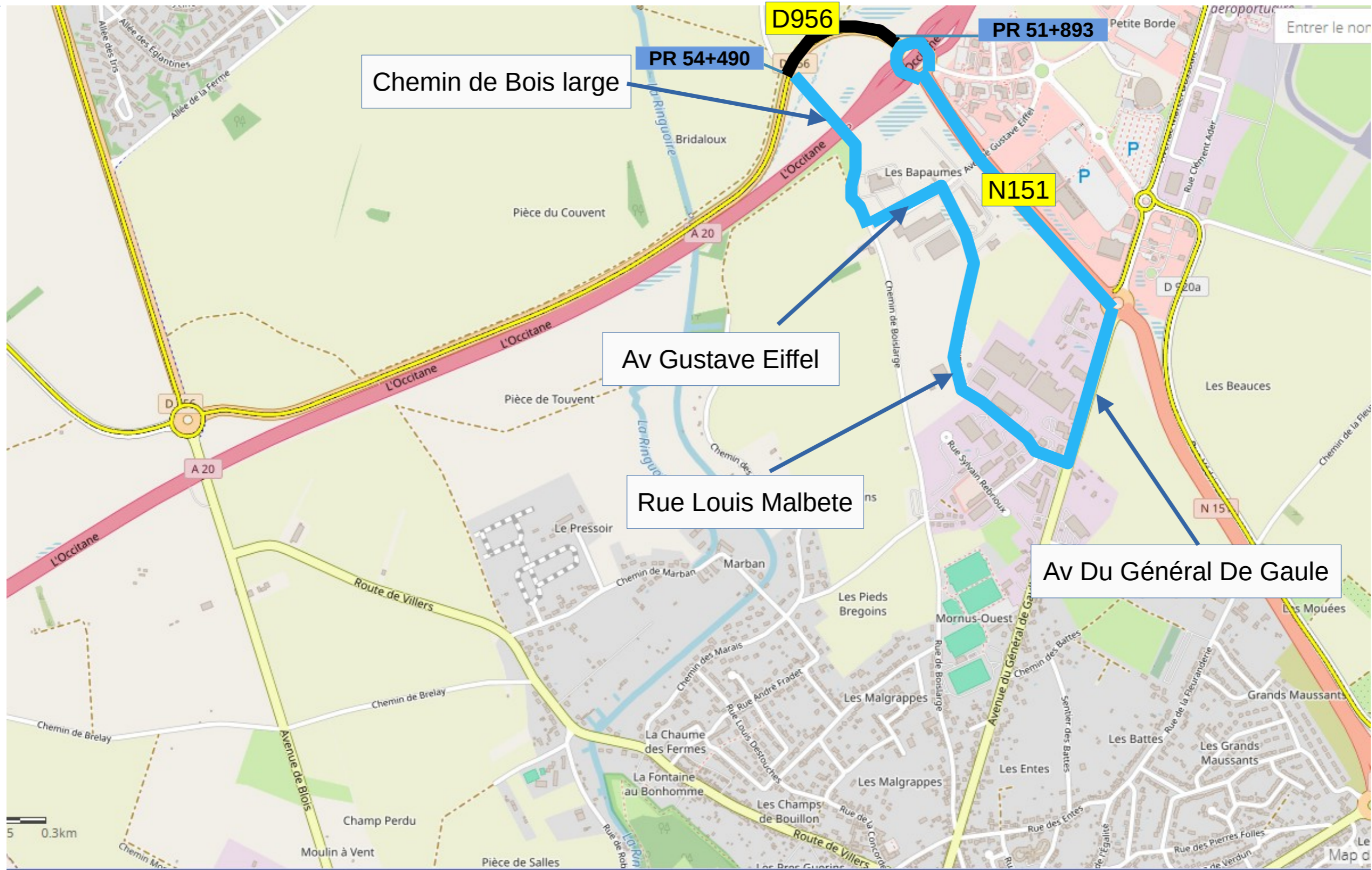






Travaux RD 956

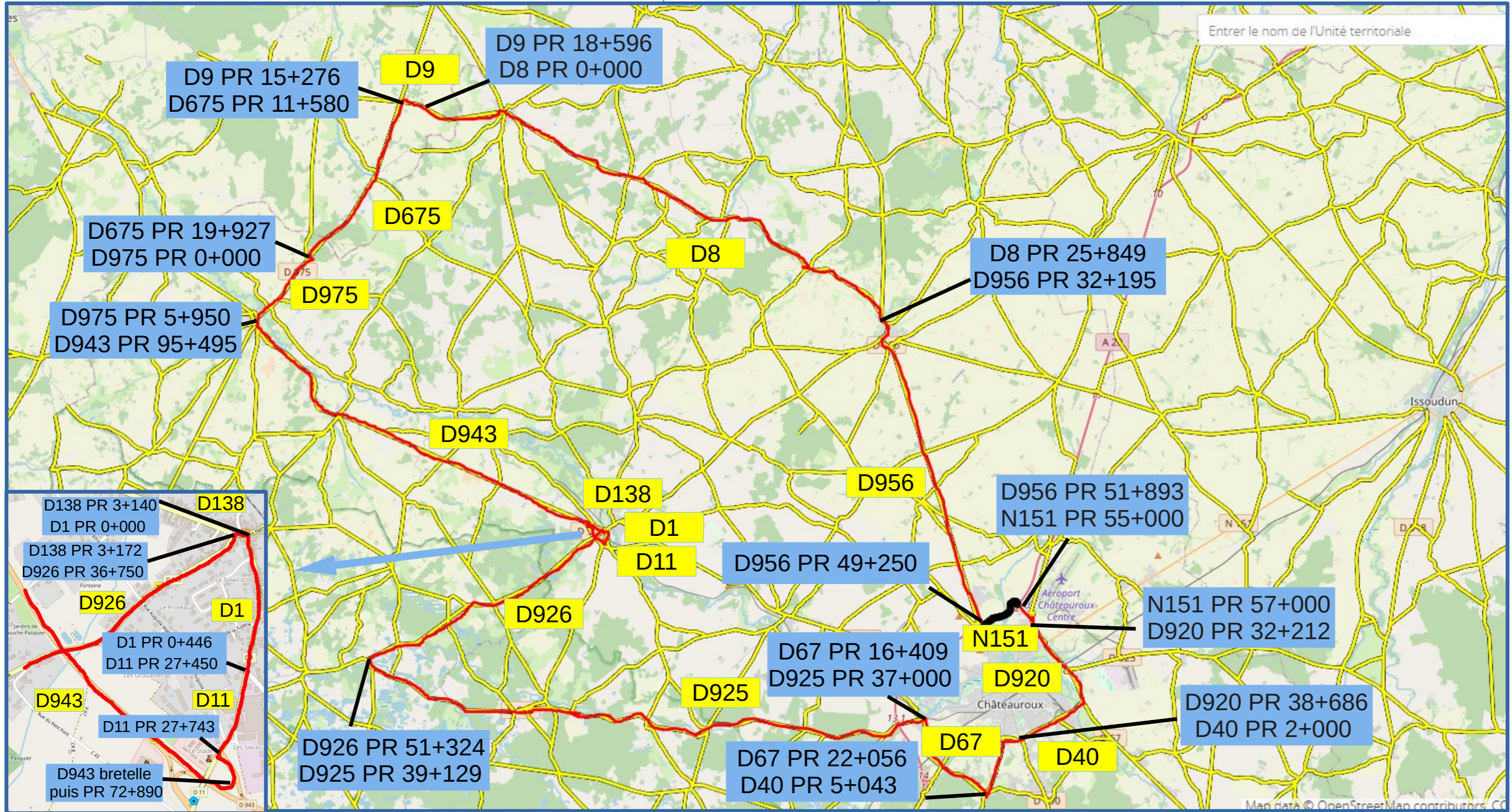
Plan de déviation VL / PL



Légende

 Route barrée

 Déviation VL / PL deux sens



Légende



Route barrée



Déviation TE deux sens